

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE PATELIN

De : Eric PADILLA <eric.padilla@wanadoo.fr>

Date : Mon, 29 Jul 2019 07:58:21 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe l'avis à transmettre au commissaire enquêteur concernant :

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE, D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX, D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES IMPLANTÉES AU LIEU-DIT « CHEMIN PATELIN » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE.

Pourriez-vous m'envoyer un accusé réception indiquant que le Commissaire Enquêteur a bien reçu ma participation à l'enquête publique.

Cordialement.

Eric Padilla

AVIS ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE PATELIN.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE, D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX, D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES IMPLANTÉES AU LIEU-DIT « CHEMIN PATELIN » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE.

A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Henri DI NATALE

A Saint-André, le 29/07/2019

Je soussigné(e) PADILLA Eric

Demeurant au 4 rue Alphonse de Lamartine – Rivière du Mât les bas – 97440 SAINT ANDRE

Souhaite porter l'avis suivant à ce projet : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE, D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX, D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES IMPLANTÉES AU LIEU-DIT « CHEMIN PATELIN » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE.

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens par la présente vous indiquer mon opposition au projet de carrière, de station de concassage et de stockage de déchets prévus au Chemin Patelin.

En effet, les multiples nuisances aux riverains et à l'environnement, vont rendre ce petit coin charmant de la Ravine Creuse, du Patelin et de la Rivière du Mat les Bas bien moins sympathique.

Sans être un expert technique, des excavations de près de 20 mètres, outre l'impact visuel et écologique sur les sols, l'air, l'eau, le tout proche de la plus grande rivière de la Réunion, font réellement frémir.

Sans compter le comblement d'ici 25 ans de cette carrière avec des sous-produits de combustion potentiellement dangereux pour la santé.

D'ailleurs, lors de la remise à l'état naturel dans 25 ans, il y a un gros risque à manquer de matériaux disponibles pour réaliser le remblaiement.

La proximité de zones d'habitation rend tout à fait ce projet préjudiciable pour les riverains. Le quartier est ancien. Certaines personnes vivent là depuis des dizaines d'années et sont aujourd'hui âgées (avec déjà des problèmes de santé pour certaines), et leurs enfants voire même petits enfants se sont installés près de chez eux en y construisant eux aussi leur maison : nous avons donc aussi beaucoup de jeunes enfants. Les personnes âgées et les plus jeunes sont ceux qui ont la santé la plus fragile alors ce projet sera encore plus préjudiciable à leur santé.

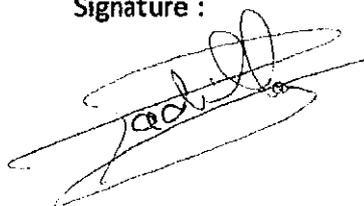
La poussière, le bruit, la circulation des camions vont rendre ce périmètre invivable.

Il y a déjà le matin en raison de l'école élémentaire de Ravine Creuse qui se trouve sur la RD 47 d'importants embouteillages, qui ne seront qu'accrus avec le passage de plusieurs centaines de camions.

A l'aube d'une prise de conscience universelle et nécessaire pour l'environnement de notre planète, ce projet me semble totalement inadapté et surréaliste.

Signe du temps, je vous écris le jour où la planète à épuisé son stock de ressources naturelles !

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacob', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible due to the cursive style.

Sujet: [INTERNET] Avis enquête publique projet carrière Chemin Patelin

De : Man 974_976 <eboutin974@gmail.com>

Date : Tue, 30 Jul 2019 15:03:22 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe l'avis à transmettre au commissaire enquêteur concernant :

L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE, D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX, D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES IMPLANTÉES AU LIEU-DIT « CHEMIN PATELIN » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE.

Dans l'espoir que cet avis sera entendu par le commissaire enquêteur et vous souhaitant une agréable journée,

Bien cordialement,

Emmanuel BOUTIN

Avis enquête publique projet carrière Lieu dit Chemin Patelin .pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE, D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX, D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES IMPLANTÉES AU LIEU-DIT « CHEMIN PATELIN » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE.

A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Henri DI NATALE

A Sainte-Suzanne, le 30 Juillet 2019

Je soussigné Monsieur Emmanuel BOUTIN

Demeurant au 07 impasse fleur de cannes – le hameau de Bellevue – 97 4441 Sainte Suzanne

Souhaite porter l'avis suivant à ce projet :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Bien que ne demeurant pas sur la commune de saint André à proximité immédiate de cette éventuelle ouverture de carrière au lieu-dit « chemin PATELIN » je ne m'en considère pas moins comme concerné en tant que résident de la ville de Sainte Suzanne et usager quotidien de la RN2 reliant l'Est de l'île à Saint Denis.

Vous l'avez compris je m'oppose fortement à cette demande d'autorisation pour l'exploitation de cette carrière qui n'a aucun sens.

Connaissant bien la commune de Saint André pour y avoir vécu je peux vous assurer que le quartier de la Rivière du mat les bas est un quartier paisible, à 15 % constitué de personnes retraitées pour une population globale de 4 261 habitants. Cela en fait donc le 3^{ème} quartier le plus densément peuplé de la ville de Saint André après champs Borne et Le chemin du Centre.

La commune de Saint André compte près de 55 000 habitants et il en est prévu 75 000 à l'horizon de 2026 c'est dire l'importance du foncier

D'ailleurs si je m'appuie sur l'avis rendu le 12/10/2016 par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Réunion et portant sur « le projet de révision général du POS et sa transformation en PLU sur la commune de Saint André », il s'avère que

« Le diagnostic économique fait notamment état du relatif dynamisme démographique de la commune (2,1 %/an), des besoins importants en logements et en matière de résorption de l'insalubrité, du taux de chômage élevé (38%), du caractère résidentiel de la commune, de la diminution des emplois agricoles et du potentiel touristique élevé »

dès lors le projet d'ouverture de cette carrière serait en totale contradiction avec les besoins ci-dessus exprimés par un projet qui prévoit l'exploitation d'une carrière sur une surface de 35 hectares pour un volume d'extraction annuelle moyen de 360 000 tonnes et ce sur une

durée d'exploitation de 25 ans bloquant ainsi toute idée de développement économique et touristique de cette commune.

Concernant le projet en lui-même il semble aberrant d'espérer que toutes solutions visant à réduire les nuisances (bruits, poussières, visuelles) seront efficaces ;

* Concernant les nuisances sonores, j'en veux pour preuve la réponse apportée par le pétitionnaire aux observations rendues par la MRAe le 12/06/2019 selon lequel :
« Il apparaît difficilement concevable que les effets concernant l'environnement sonore au niveau du projet de la société Préfabloc Agrégats puissent être qualifiés de faible ; ils doivent être reconsidérés comme étant fort. »

Or la réponse apportée par la société PREFABLOC AGREGATS n'apporte aucune solution sauf à rejeter cette observation de la MRAe jugée « inappropriée ».

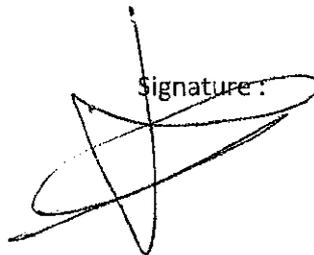
Sans compter que cette éventuelle nouvelle carrière viendrait s'ajouter à 3 projets similaires à celui de PREFABLOC AGREGATS et situé non loin ; l'on peut donc légitimement estimer que les limites sont atteintes en terme de protection de l'environnement et de nuisances pour les populations limitrophes.

- la carrière HOLCIM Réunion en rive droite de la rivière du Mât à 1,8 km,
- l'aire de concassage d'HOLCIM en rive droite de la rivière du Mât à 2 km,
- l'extraction de matériaux alluvionnaires, installation de traitement de matériaux et station de transit de produits minéraux au lieu-dit « Paniandy » de la société Granulats de l'Est, à Bras-Panon, situé à 1,98 km.

* Concernant l'impact routier, je vous rappelle que la RD47 est une route départementale à voie unique et seule route permettant de rejoindre la RN2. D'un relatif bon état elle risque cependant d'être impactée en qualité par les 196 camions par jour qui vont inévitablement charrier de la terre et de la boue. Que ces camions soient bâchés pour les poussières ne rendra pas la circulation plus fluide alors que nous enregistrons déjà d'importants embouteillages chaque matin.

Je ne connais pas la raison de cette demande d'ouverture de carrière, si c'est pour les besoins en chantier de la Nouvelle Route du Littoral ou si c'est pour les besoins d'expansion commercial de PREFABLOC AGREGATS, quoi qu'il en soit donner un avis favorable à un tel projet situé dans un secteur semi résidentiel et à fort potentiel touristique ne serait qu'une aberration doublée d'un manque d'anticipation sur le devenir de cette commune et de notre société.

Signature :



Sujet: [INTERNET] Fw: Carrière Patelin

De : defds fdsggfd <cdunimportequoi@yahoo.fr>

Date : Wed, 31 Jul 2019 11:49:59 +0000 (UTC)

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Bonjour,

je souhaite réagir sur le dossier de demande d'exploiter des matériaux "Le Patelin".

L'étude d'impact ne traite absolument pas de l'usage de la RD47 par les cyclistes. Cette voie est pourtant extrêmement utilisée par les cyclistes notamment en raison de l'insuffisance (pour ne pas dire absence) d'itinéraires alternatifs adaptés permettant de relier Sainte-Suzanne à Rivière-du-Mat les hauts.

Lors de l'exploitation de la carrière, le rythme de véhicules transportant les granulats ainsi que les matériaux pour le remblaiement de la carrière a été évalué à 196 rotations/jour. Dans le cadre du projet, les camions qui sortiront de la carrière emprunteront la voie d'accès jusqu'à la RD47, puis la RD47 en direction de l'ouest pour rejoindre la RN2, soit une portion commune significative, avec les cyclistes !

1/ Le préalable : Nécessaire Etat des lieux de cette pratique (=comptage), en semaine, le WE (dont samedi matin), et les vacances scolaires

2/ Nécessaire Évaluation des besoins, c'est à dire :

- Comment le dossier tient-il compte des objectifs poursuivis par la Région dans le cadre de son schéma directeur régional des itinéraires cyclables ?
- Comme le projet s'inscrit-il vis à vis du projet de loi d'orientation des Mobilités (*)

3/ Il convient d'évaluer les effets du projet sur la pratique du cyclisme : usure prématurée de l'enrobé, salissure de la route, difficile cohabitation (danger) des poids lourds avec les cyclistes, émission de gaz et poussières, voire projectiles quand le bâchage n'est pas respecté, etc.

4/ Quelles mesures prévoit l'exploitant pour éviter, réduire et compenser les impacts sur la pratique du cyclisme ?

En l'état, je suis défavorable au projet.

Cordialement,

M. BERNAL

(*) : Pour la première fois, le gouvernement prend acte que les autres solutions de mobilité, **dont le vélo** tout particulièrement, sont à développer. Le document présentant les mesures-clés indique que « Le **vélo** est une **solution à la fois propre et pas chère**, il doit devenir un **mode de déplacement à part entière** ». L'objectif du gouvernement : « tripler sa

part dans les déplacements d'ici 2024 ».

Le Gouvernement, au travers de ce projet de loi, se fixe 5 objectifs fondamentaux :

- réussir la transition écologique et énergétique des systèmes de transport ;
- donner à chacun le choix de sa mobilité, en proposant une offre de services plus diversifiée, plus efficace, plus connectée, plus partagée sur l'ensemble du territoire ;
- mieux accorder les politiques de mobilité avec la réalité des territoires et avec les priorités en matière d'aménagement du territoire ;
- mieux connecter la France aux grands systèmes d'échanges européens et mondiaux ;
- garantir des déplacements plus sûrs et d'un niveau de sécurité toujours plus élevé.

Sujet: [INTERNET] Avis concernant le projet de carrière au chemin Patelin

De : Sandra HOARAU <wilfrid.hoarau@wanadoo.fr>

Date : Mon, 5 Aug 2019 19:57:52 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Nous ne sommes favorables au projet de carrière au chemin Patelin.

Nous habitons depuis plusieurs années dans la ruelle Lacotte nous ne voulons pas que ce projet vienne perturber la vie de notre quartier .

En effet, nous allons être confrontés aux nuisances sonores avec le va et vient des camions; nous allons subir les émanations de poussières et en tant que parents nous craignons pour la santé de nos enfants.

Sandra et Wilfrid HOARAU

Sujet: [INTERNET] Enquête publique

De : Johan perrier <Johan.perrier@outlook.fr>

Date : Thu, 8 Aug 2019 09:25:19 +0000

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Je dite non au projet de carrière, de station de concassage et de stockage de déchets prévus au chemin patelin.

Bonjour, je m'appel Perrier Gaius Johan mon adresse est le 314 chemin jeanson 97440

Saint-André .

0592383069

Je suis à moins de 150m du projet de carrière et j'ai un enfant d'un an .. donc très dangereux pour sa santé.

Sujet: [INTERNET] PROJET DE CARRIERE PATELIN - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DE LA CAPEB

De : Confed Artisanat Petites Entr Bât <capeb.st-denis1@orange.fr>

Date : Fri, 9 Aug 2019 11:14:02 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur H. DI NATAL, Commissaire-enquêteur bonjour,

Dans l'affaire visée en objet, nous avons le plaisir de vous adresser l'avis de la CAPEB.

Bien à vous

Cyrille RICKMOUNIE

Président de la CAPEB Réunion

Tél.: 0692 853 328

E-mail : capeb.st-denis1@orange.fr

Web : <http://974.capeb.fr>



PROJET DE CARRIERE PATELIN - AVIS DE LA CAPEB.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Monsieur Hubert DI NATAL
Commissaire-enquêteur
Projet de carrière Patelin
97440 Saint-André

N/Réf. : CR/2019/Août/26

Saint-Denis, le 09 août 2019

Objet : Projet de carrière de Patelin – Avis de la CAPEB
Avis adressé par mail à l'adresse : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Les services de la DEAL ont donné un avis favorable pour l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de carrière Patelin porté par la société PREFABLOC.

A ce titre, au nom de la CAPEB, je me permets de vous adresser mon avis retranscrit dans la présente lettre.

Cadre contextuel succinct

A La Réunion une vingtaine d'entreprises locales interviennent sur le champ des matériaux de construction. On y trouve des grands groupes et des indépendants dispersés sur les quatre bassins. La ressource granulaire, soit alluvionnaire, soit en roches massives, est utilisée traditionnellement pour la fabrication de sous-produits granulaires, du béton prêt à l'emploi (BPE) et des éléments de préfabrication pour les besoins de constructions publiques et privées. La filière des matériaux de construction réalise un chiffre d'affaires approximatif de 300 M€ et emploie environ 800 salariés.

Ainsi, hors chantier de la nouvelle route du littoral, les experts estiment le besoin annuel en roches à hauteur de 5 millions de tonne. Dans ce tonnage, un million est réservé pour le BPE et la préfabrication (50% de chaque)

Le danger d'une revalorisation tarifaire des produits finis dans un marché dominé par un conglomérat d'industriels à capitaux étrangers

L'apparition de nouvelles contraintes normatives et paysagères conjuguée au classement des deux tiers de l'île en parc national et aux mœurs de la société en matière de protection de l'environnement, d'une part et la raréfaction de la ressource alluvionnaire d'autre part, ont obligé l'administration à durcir les règles d'ouverture de carrières tout en allongeant la durée d'examen des projets. Or, le département doit continuer à construire pour répondre à son développement. Mais, si les carrières ne sont pas autorisées ou bien si leur exploitation est uniquement entre les mains d'un conglomérat d'industriels avec des capitaux étrangers, le risque d'une augmentation tarifaire de produits finis (béton, préfabrications, granulats...) **est élevé** et l'administration aura tout fait pour maintenir la position dominante de quelques-uns allant ainsi à contresens de la volonté de l'Etat de mettre un terme à cette pratique.

Le soutien de la CAPEB au projet de carrière Patelin

Au vu des éléments indiqués supra, la CAPEB donne un avis favorable au projet de carrière dit « Patelin » pour les raisons suivantes :

- Ce projet va permettre de créer de l'emploi et de faire monter en compétence nos jeunes dans un secteur où les opportunités professionnelles ne sont pas importantes et où le taux de chômage reste élevé.

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Ile de La Réunion

6, Rue de la Digue – Quai Est – 97400 Saint-Denis – SIRET : 40126009600011 – APE : 9411Z

Tél. : 0262 20 30 47 – GSM : 0692 60 09 10

E-mail: capeb-st-denis1@orange.fr Web: <http://974.capeb.fr>

Facebook: <https://www.facebook.com/capeb974>

- Sur le plan environnemental, l'entreprise apporte de nombreuses mesures compensatoires qui permettent de réduire toutes les nuisances pour la population.
- Mise en place d'un mur antibruit au niveau du chemin d'accès permettant de réduire les nuisances pour le voisinage proche.
- Reprofilage du TN et la mise en place de 13 fosses permettant de supprimer le risque d'inondation du quartier car les eaux pluviales seront dirigées vers la Rivière du Mat
- Installation de Sprinkler avec système de déclenchement automatique avec séquençage pour les pistes.
- Toutes les machines seront de dernière génération et totalement Encoffrées spécialement étudié pour les machines.
- La mise en place du produit VALORIZ (produit bio unique à la réunion) pour l'agglomération des particules fines sur les pistes et permettant la réduction d'envol de poussière.
- L'achat d'un Turboram en utilisation pour les zones émettrices spécifiques.
- L'installation de bac de lavage de roues.

Par ailleurs, l'ouverture de cette carrière créera un équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique du territoire de l'Est.

Enfin sur le point du trafic routier, les modélisations de bruit et poussière menées par le porteur du projet ont été basées sur le maximum annuel soit 250 000 m³. Cependant si nous gardons cela comme base, alors, la carrière ne va durer que 10 ans. Il est plus juste et proche de la réalité de se baser sur le volume moyen annuel inscrit dans le dossier, soit 165 480 m³. Le maximum annuel ne correspond qu'à une situation exceptionnelle qui n'est pas la normalité. Si l'on se base sur le volume moyen annuel, alors le nombre de rotation est quasiment divisé par deux.

Il est important pour la CAPEB d'apporter un éclairage supplémentaire sur les SPC (sous-produit de combustion issu des usines du Gol et de Bois Rouge). Notre organisation ne comprend pas pourquoi l'ARS a donné un avis défavorable alors les SPC de type charbon étaient épandus dans les champs. PREFABLOC AGREGATS propose une solution permettant un point de chute autorisé et réglementé pour une remise en état rapide de la carrière. De plus PREFABLOC AGREGATS a prévu toutes les actions nécessaires pour éviter l'envol des SPC (arrosage, bâchage des camions, arrosage des SPC depuis les usines d'ALBIOMA, compactage régulier et journalier des SPC, autocontrôle, etc.....).

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Cyrille RICKMOUNIE
Président



Sujet: [INTERNET] Enquete publique pour la carriere au lieu-dit Chemin Patelin

De : Aurélie NOUCANA <noucana.aurelie@gmail.com>

Date : Sun, 11 Aug 2019 20:42:13 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur,

Bonjour,

Je soussignée Mme NOUCANA Aurélie, demeurant au 103 ruelle des Alevins Chemin Patelin a St-André, m'oppose fermement à la création de cette carriere pour les raisons suivantes:

- pollutions sonores: nuisances sonores dûes au broyage des pierres, aux passages des tractopelles, du chargement des camions, du va-et-vient des camions de 5h a 19h du lundi au samedi soit 400 passages par jour soit 29 passages par heure soit 1 camion toutes les 2 minutes pendant 25 ans
- pollution des sols et des eaux souterraines avec la riviere qui se situe a proximité. C'est un DANGER environnemental.
- pollution de l'air à cause des gaz d'échappement mais aussi de la poussiere occasionnée et qui peut etre a long terme a l'origine de pathologies pulmonaires, cardiaques... pour les habitants qui vont vieillir ou les nouveaux nés. Mon enfant etant aussi asthmatique, quels impacts cela aura sur sa santé? Cela constitue un DANGER sanitaire.
- insecurité routière à cause de la sortie des camions qui quittent le site. De plus, il n'y a pas de trottoir sur la totalite de la route et on y trouve des piétons, des cyclistes et surtout des enfants qui prennent le bus scolaire. Ce qui est aussi un DANGER routier.
- augmentation inévitable du trafic routier
- nuisances dûes aux vibrations lors de l'extraction des pierres et des passages des camions
- étant dans une zone inondable, le fait d'enlever les roches qui filtrent l'eau de pluie, dans une ville où la pluviométrie est grande, peut provoquer l'inondation des habitations autour
- modification inéluctable du paysage

Plus personnellement, j'ai 31 ans et j'ai grandi ici au chemin Patelin. C'est un havre de paix et c'est pour cela que je construis a ce même endroit pour y faire grandir mes enfants. Dont un que je viens tout juste d'avoir et il grandira dans cet environnement stressant et aura 25ans quand cette carrière prendra peut etre fin, de même, mes parents auront 75 et 79 ans. Croyez-vous que a cet age là, on a envie de bruits, de poussieres, de vibrations...? Les souvenirs d'enfance de nos picnics à la riviere me fait aussi dire que mes enfants ne pourront pas les avoir car l'endroit sera inaccessible. Avoir cette carriere en face de chez nous, ce n'est pas du tout, un avenir voulu pour ma famille. C'est ainsi donc que je souhaite porter mon refus catégorique a ce projet, à cette carriere au lieu dit Chemin Patelin.
Cordialement.

Sujet: [INTERNET] Carrière st André RDM LES BAS

De : hugo precourt <huhuesmarielouise@gmail.com>

Date : Mon, 12 Aug 2019 14:35:40 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour.

Non au projet de carrière de la rivière du mat les bas chemin patelin.

Dégâts securitaires, de santé publique et d'environnement.

Sujet: [INTERNET] CARRIERE PATELIN

De : Mona <mona.hoareau@orange.fr>

Date : Tue, 13 Aug 2019 07:06:14 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre la carrière du chemin Patelin, en raison des nuisances en tout genre qui vont sévir pendant 25 ans.

Les 196 camions par jour, induisant, un manque de sécurité sur une route pas dimensionnée pour ça, les atteintes à notre santé par la pollution générée.

Laissons ce petit coin tranquille en l'état, et favorisons le développement de l'agriculture.

Cordialement.

Claudette Hoareau.

Sujet: [INTERNET] Chemin Patelin - SAINT ANDRE

De : pvincent <pvincent974@gmail.com>

Date : Tue, 13 Aug 2019 22:00:10 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour,

Non, je ne suis pas favorable au projet de carrière au chemin Patelin à Saint André.

Cdt,

P.Vincent

Sujet: [INTERNET] Carrière de patelin de Saint André

De : gislaine picard <papayesvertes@live.fr>

Date : Wed, 14 Aug 2019 01:53:15 +0000

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Je suis contre l'ouverture de cette carrière va encore diminuer nos surfaces agricoles au bénéfice du béton.
Gislaine Picard

Provenance : Courrier pour Windows 10

Sujet: [INTERNET] OUI a la carriere

De : jpetheve <jpetheve@gmail.com>

Date : Fri, 16 Aug 2019 22:35:28 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Je soutiens la carrière de Saint-André car :

Il y a un besoin de roches, galets et granulats, sinon on va les importer de Madagascar et aussi les produits finis (parpains) depuis la métropole, et cela coûtera bien plus cher à tout le monde, pour construire pour soi, et aussi pour les routes et tout le BTP (donc hausse d'impôts locaux).

Cela fera du travail localement, et rentrer des impôts à la commune et à l'état.

OK il y aura des inconvénients, mais comme pour le reste. Bien sur, le trafic routier augmentera, mais pour les tracteurs de canne, les cachalots, les écoliers ou les clients qui vont dans les centres commerciaux, on trouve normal. La route est à tout le monde.

A un moment il faut choisir, soit la Réunion stagne, soit elle se développe par elle-même, avec ses PME.

merci

JP Etheve

Sujet: [INTERNET] Contre

De : Valérie PAYET <valeriepayet974@gmail.com>

Date : Sat, 17 Aug 2019 10:06:38 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

je suis contre le projet de carrière à st andre

Valerie PAYET

Sujet: [INTERNET] Non à la carrière chemin patelin

De : Annie Leclerc <l.a.m@wanadoo.fr>

Date : Sat, 17 Aug 2019 16:39:42 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur

Cette carrière de 35ha est mal venue dans ce quartier agricole, où il faut préserver l'environnement il y'a déjà tellement d'emprise sur les bonnes terres où va t'on planter.

Elle est trop près des habitations.

les vents et les bruits seront pour les habitants importants.

Les camions et leurs rotations nombreuses vont asphyxier et engorger les routes.

Nous avons supporté pendant des années le concasseur qui se trouvait au bout du chemin des limites avec tous les problèmes de bruits, poussières et circulations des camions nous n'avons pas envie que cela recommence.

Quand le projet dit qu'ils vont arroser et bâcher.....au début puis plus rien...on connaît

J'espère que vous tiendrez compte de ces remarques. Nous aimons notre quartier éloigné de la ville où nous sommes tranquilles et j'espère encore pour longtemps.

Leclerc Anne Marie
393 chemin des limites
R.D.M les Bas
Saint André 97440

Envoyé de mon iPad

Sujet: [INTERNET] avis contre

De : jm t <superjmt@gmail.com>

Date : Tue, 20 Aug 2019 09:16:04 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

bonjour

Turpin Jean max ne le 02/12/1977 habitant sur Saint Denis

Risque écologique et environnemental avec destruction de corridor écologique: gecko vert, lézard agame, l'endormi, tangué, papangue, guêpes, couleuvre, lièvre, tourterelle malgache, caille, scorpion...

- Risque de contamination de la nappe phréatique (à moins d'1 mètre au plus près de la nappe), de pollution des sols, dégradation des terres. La fouille prévue est sur 19 mètres de profondeur !

- Risques sanitaires: dispersion des poussières en fonction du vent (surtout dans l'Est). La santé est liée aux bienfaits d'un environnement sain. Il y a 9 millions de tonnes à extraire de 7h à 19h.

- Risques liés à la densification du trafic (+12,6%), 196 rotations aller/retour soit environ 400 passages de camions : dangers pour tous sur un chemin non adapté, un itinéraire déjà très embouteillé, et passant à proximité d'école et jardin d'enfant, pollution supplémentaire à cause des gaz d'échappement des camions.

-Le quartier n'est pas situé en zone industrielle, il n'y a pas d'industrie dans ce secteur d'où son nom. Aussi Il y aura dévaluation des habitations, vibration, bruit de concassage, et baisse de qualité de vie.

-une durée d'exploitation très longue (25 ans).

. Impact sur/es terres agricoles (+ de 35 ha)

Sujet: [INTERNET] Carrière Patelin

De : INDIANA MARDE <indiana.marde@gmail.com>

Date : Wed, 21 Aug 2019 06:48:44 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur l'enquêteur public,

Je donne un avis favorable à ce projet PATELIN parce qu'il faut créer des emplois, la réunion en a besoin.

Les carrières sont très mal perçues auprès de la population par manque d'information. Aujourd'hui, les techniques évoluent, les solutions pour réduire les impacts sur l'environnement sont vastes et ont portés leurs fruits. Les exploitants de carrières savent qu'ils doivent concilier avec la population.

Et il existe un service dédié à la DEAL qui veillent à ce que les entreprises respectent leurs engagements ce qui permet d'apporter des garanties à la population environnante.

Cette entreprise a en plus de l'expérience dans le domaine. Et les solutions qu'elles apportent sont fiables.

Cordialement,

MR MARDE CANDEN

Sujet: [INTERNET] AVIS FAVORABLE CARRIERE "PATELIN"

De : <emilievellayoudom974@gmail.com>

Date : Wed, 21 Aug 2019 07:01:59 +0400

Pour : <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Monsieur l'enquêteur publique ,

J'apporte un avis favorable au projet de carrière dit « Patelin » pour plusieurs raisons :

- Ce projet va permettre de créer de l'emploi et de faire monter en compétence nos jeunes dans un secteur où les opportunités professionnelles ne sont pas importantes et où le taux de chômage reste élevé.
- Sur le plan environnemental, l'entreprise apporte de nombreuses mesures compensatoires qui permettent de réduire les nuisances pour la population. Fort de son expérience dans le domaine l'entreprise sera être à l'écoute des préoccupations de la population environnante c'est de la responsabilité sociétale .
- L'île est confronté à une pénurie de granulats , interdire toutes les carrières de roches alluvionnaires est totalement dépourvu de sens car les besoins en logement pour la population n'arrêtent pas d'augmenter , comment les satisfaire ? Aucune solution aujourd'hui puisqu'il n'existe aucun autre produit alternatif .
- Ce projet est porté par une entreprise locale , ce qui va permettre de créer de la concurrence dans un secteur dominé par la présence de multinationales. Fort de son ancrage local, elle saura mettre tout en œuvre pour préserver son île natale et ainsi contribuer au développement durable et bien être de la société.

Et ce qui permet ainsi de créer un équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique du territoire de l'est.

Bien cordialement,

Mme VELLAYOUDOM Emilie

Sujet: [INTERNET] Enquête publique carrière Patelin

De : jfredolaude <jfredolaude@gmail.com>

Date : Wed, 21 Aug 2019 14:05:25 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur l'enquêteur public,

Je me suis renseignée sur ce projet PATELIN contrairement à celui de bois blanc, ici il s'agit de l'extraction de roches alluvionnaires et non d'explosif donc l'impact sur l'environnement sera moins important.

L'exploitant a bien pris en compte les nuisances et il apporte une réponse technique pour chacune des nuisances et en plus il fera l'objet de contrôle assidu de la DEAL.

Sur le plan économique, ça va créer de l'emploi ce qui est un point important quand on connaît le taux de chômage sur l'île.

Je donne un avis favorable

Cordialement,

LAUDRE FREDO

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Sujet: [INTERNET] Enquête publique sur la carrière du Pâtelin

De : Martine Nourry <tatinerun@gmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 07:19:21 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour,

Ci-dessous ma contribution à l'enquête publique concernant la carrière prévue à Pâtelin à des fins d'exploitation « concassage »

Mes préoccupations concernent essentiellement les questions de régularités des opérations et celle de l'impact sur les citoyens.

1/ régularités des opérations

-> il s'agit de surfaces agricoles qui vont être exploitées 35ans pour du concassage de pierres du sous-sol.

Le conseil départemental a donné un avis défavorable à cet usage de terres agricoles ce qui se comprend quand on connaît le nombre d'agriculteurs en attente de terre pour s'installer et faire ce que doit faire un paysan : cultiver la terre de manière durable pour nourrir les habitants.

Comment la DEAL, donc l'Etat, et la SAFER ont-elles pu donné un avis favorable ?

Je m'en étonne d'autant plus que la SAFER est en général très regardante quand par exemple des agriculteurs veulent installer des fermes photovoltaïques à mi-hauteur tout en préservant une agriculture en dessous. Et là aucun maintien de culture et autorisation donnée tout de même !?!

La DEAL n'a t elle pas intérêt de son côté également à maintenir des activités agricoles et préserver l'environnement et le paysage ?

Les personnes en charge de ce dossier avaient-elles des intérêts directs ou indirects avec le vendeur du terrain ?

L'exploitant potentiel de la carrière ?

-> j'aborde cette question d'un potentiel achat de faveurs pour accélérer le déclassement du terrain car plusieurs témoignages d'exploitants agricoles du Patelin remontent actuellement pour dire qu'on leur aurait proposé une jolie somme en liquide en guise de promesse de bail de leurs terrains voisins pour agrandir la carrière.

En cette période électorale et connaissant les fonctionnements des élus et de leurs proches pour s'assurer de voix citoyennes, le doute semble permis...

2/ impacts sur les citoyens

-> les riverains d'abord : en terme de nuisances sonores et visuelles et également avec la poussière qui viendra de la carrière de concassage.

A-t-on oublié que St André est dans l'Est de l'île donc dans la partie soumise aux alizées !?! L'ARS a t elle donné son avis sur un éventuel risque d'augmentation des maladies de la sphère pulmo-respiratoire ? Ou encore sur la dégradation de la qualité de vie liée au bruit incessant des opérations de concassage ?

-> la sécurité notamment des enfants avec tous ces passages de camions sur une route et un chemin peu fréquentés si ce n'est par les riverains (et ceux qui contournent les bouchons)

-> l'état de la chaussée qui risque d'être vite dégradée avec cette augmentation du trafic routier. L'entreprise va t elle contribuer au maintien en état de la chaussée ou alors cette charge va t elle être répercutée sur les citoyens via les impôts ? N'est ce pas là encore une opération qui va privatiser tous les profits et socialiser les coûts et les pertes ?

Pour toutes ces raisons je m'oppose à cette carrière en qualité de citoyenne de la Réunion, de la République Française et de la Terre qu'on massacre bien assez pour les intérêts égoïstes et d'hyper-consommation des humains.

J'aimerais bien que soit mise en place une enquête indépendante qui vérifie le non enrichissement personnel ou la collusion d'intérêts économiques/politiques.

Je souhaite qu'il y ait une étude des risques et des impacts sur la population et les infrastructures routières.

Martine Nourry 0692 23 35 42

Sujet: [INTERNET] AVIS FAVORABLE

De : Sabrina Issi <sabrina.imaz@gmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 08:40:49 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Habitante du secteur, j'émis un avis favorable pour le projet de carrière Patelin.

- Cela fait des années que les agriculteurs exploitent leurs terrains rocailleux, l'entreprise propose de remplacer les galets par la terre.
- Chaque grosse pluie les habitations plus bas du projet de carrière connaissent des inondations, l'entreprise réalisera des fossés pour récupérer les torrents d'eau qui descendent depuis le chemin canal Moreau et les dirigés dans la rivière du Mât.
- D'autant plus, d'après le dossier il y aura la création d'emploi ; chose qui n'est pas négligeable dans notre quartier actuellement.
- Également, à force d'interdire des carrières le prix des matériaux sera de plus en plus chers.
- Au niveau environnemental des études ont été faites et l'entreprise apporte des solutions techniques.

Sabrina IMAZOUTE

Sujet: [INTERNET] Je soutiens la carrière Patelin

De : jean-Pierre Niwesinsky <protonrun@gmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 09:01:20 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur le commissaire

Je soutiens la carrière pour plusieurs raisons :

- il y a un besoin de roches, comme le rappelle le quotidien ce matin, il faut finir la NRL, combien d'années tout ça va durer ? ? ? on a besoin aussi de matériaux pour les talus, les routes et les constructions
- il y a des emplois à la clé alors que si on achète les roches a Madagascar on favorise les importateurs et de plus cela crée bien plus de pollution avec les navire. C'est totalement anti-écologique alors que le secteur Patelin est déjà plus ou moins aménagé (zones commerciales proches).
- On veut tout et son contraire : les gens se plaignent des embouteillages mais ils s'opposent aux aménagement de route. c'est totalement incohérent.

Donc il faut faire cette carrière et les autres aussi si nécessaire.

Merci pour votre attention.

JP Niwesinsky

Sujet: [INTERNET] Carrière Chemin Patelin - SAINT ANDRE

De : anne marie maillot <bressure@hotmail.fr>

Date : Thu, 22 Aug 2019 09:31:33 +0000

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis.

Cordialement,

avis défavorable.pdf	Content-Description: =?iso-8859-1?Q?avis_d=E9favorable.pdf?= Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux, une station de transit de matériaux et un stockage de déchets inertes au Chemin Patelin - SAINT ANDRE

AVIS DEFAVORABLE

Je suis contre le projet d'exploitation d'une carrière, d'installation de traitement de matériaux, de station de transit de matériaux et de stockage de déchets inertes au Chemin Patelin à SAINT ANDRE, projet qui a été porté à l'attention du public de manière sournoise (avis d'enquête en petit caractère dans un caniveau par exemple).

Je suis riveraine depuis peu et je regrette de découvrir un tel projet. Je constate qu'il y a tout près une Maison des Accueillants familiaux (MAF), et même un accueil d'enfants handicapés (ALEFPA), sans compter une école primaire.

Je pense que les futurs locataires ne seront pas pressés de venir dans ce secteur. La population de Rivière du Mât les Bas et Patelin en particulier voudront partir pour ceux qui le peuvent (surtout que cela va durer 25 ans).

Ceux qui n'auront pas le choix devront composer avec les nuisances (bruit, poussière (il y a beaucoup de vent), aggravement de leur maladie (poumons, asthme...))

J'ai déjà subi de telles nuisances (extraits d'andains pour la NRL) dans un autre quartier. Je garde des souvenirs de désagréments quotidiens : des camions qui ne respectent pas les autres usagers de la route, route dégradée...

Je pense comme la plupart des pétitionnaires que la qualité de vie paisible que l'on connaît sera détériorée, et moi personnellement qui approche de la soixantaine, je risque de finir ma vie dans de telles conditions.

Sujet: [INTERNET]

De : ERIC PERIANIN <tpservice.perianin@gmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 14:22:57 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour je suis transporteur dans le btp depuis plus de 25 ans et c très difficile de livrer les entreprises de bâtiments pour les agrégats tellement les prix sont très élevés dans l est
Moi je suis favorable à l ouverture d'une carrière sur st André

Merci de votre compréhension le gérant

Sujet: [INTERNET] Observations "enquête publique - carrière chemin Patelin"

De : Johny Apaya <johny.apaya@reunion.chambagri.fr>

Date : Thu, 22 Aug 2019 15:56:46 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Copie à : president <president@reunion.chambagri.fr>

Madame la Sous-Préfète,

Nous vous prions de trouver ci-joint les observations de la consulaire sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Chemin Patelin » à Saint André.

Cordialement,

APAYA Johny - Directeur Technique & Intérim du DGS

Tel: 0262 94 25 94

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture de La Reunion

24 rue de la Source - BP 10134 - SAINT DENIS CEDEX



<http://www.reunion.chambagri.fr>

Observations CA.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Saint Denis, le 21 Août 2019

SOUS PREFECTURE DE Saint BENOÎT

**Madame la Sous-préfète de Saint Benoît
7 avenue François Mitterrand
97470 SAINT BENOÎT**

Nos Réf : FV/JA/IC/GS/vb/N° 210 - D3P 2019

Objet : Observations de la Chambre d'Agriculture sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Chemin Patelin » à Saint André

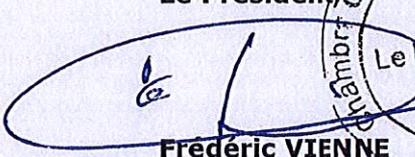
Madame la Sous-préfète,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la commune de Saint André, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les observations de la Chambre d'Agriculture.

- Le projet d'exploitation se situe sur le périmètre irrigué de Champ Borne, avec un impact important sur les activités agricoles (surface du périmètre classé d'environ 34 ha). Les productions concernent principalement la canne à sucre, mais l'on note également la présence de culture de diversification et de bâtiments d'élevage.
- Le projet aura pour effet de figer des surfaces cultivées durant plusieurs années (prévu pour 25 ans). Or, retirer cet espace de sa vocation agricole va amplifier la fragilisation de la production cannière mais c'est aussi un signe négatif dans le cadre du maintien du foncier agricole et des équipements structurants.
- La protection du foncier agricole constitue un enjeu majeur pour la survie de l'agriculture, souvent confrontée à une pression foncière liée à l'urbanisation. Il est primordial de limiter la consommation des terres agricoles.
- La compensation pour les pertes agricoles est abordée succinctement dans le projet de demande d'autorisation, or un cadre méthodologique définissant les conditions d'une nécessaire compensation pour la consommation des terres agricoles a été élaboré par la profession agricole (tritype « Eviter - Réduire - Compenser »). Cette compensation vise à consolider l'économie agricole du territoire et consiste à couvrir le préjudice économique subi par l'ensemble du secteur agricole et à reconstituer le potentiel de production perdu.

- De plus, sur le plan économique il s'agit entre 3300 tonnes et 3400 tonnes de cannes en moins sur le centre de réception par an soit sur la période des 25 ans environ 85 000 tonnes. Ce qui pose la question aussi de la pérennité des infrastructures de la zone et du manque à gagner pour la filière.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-préfète, mes respectueuses salutations

Le Président

Frédéric VIENNE

Le Président
Chambre d'Agriculture de la Réunion

Sujet: [INTERNET] AVIS FAVORABLE CARRIERE PATELIN

De : Gaëlle LATCHOUMANIN <glatchoumanin@hotmail.fr>

Date : Thu, 22 Aug 2019 11:48:40 +0000

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Mr Le Rapporteur public ,

Il s'agit d'une entreprise locale qui porte ce projet. Cela va permettre d'avoir une situation de concurrence et les prix baisseront. en effet, dans ce secteur, les prix sont très chers.

Et pour l'environnement, il y aura des nuisances vu que c'est une industrie mais cela a été pris en compte dans les différentes études menées préalablement au dépôt de dossier.

Cette société existe depuis plusieurs années, elle connaît son métier et elle apporte toutes les solutions techniques pour réduire les impacts sur l'environnement.

Je donne un avis favorable.

Cordialement,

MME LATCHOUMANIN

Sujet: [INTERNET] Avis favorable pour le projet de carrière du Chemin Patelin

De : Magali MALLIN <magali.mallin@gmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 15:38:21 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Madame, Monsieur

J'apporte un avis favorable pour ce projet de carrière du Chemin Patelin pour de multiples raisons :

1/ Une carrière à Saint-André : synonyme de création de l'emploi.

Saint-André, comme toutes les villes réunionnaises, souffre du chômage. Cette carrière est une opportunité pour la ville car elle permettra la création d'emplois au sein de la carrière mais également au niveau des sous-traitants (transporteurs) et fournisseurs.

2/ Au-delà de Saint-André, la carrière du Chemin Patelin permettra de combler le manque d'agrégat à la Réunion et plus particulièrement dans l'Est et le Nord de l'île. Nous l'avons vu lors de la construction de la nouvelle route du littoral, le manque d'agrégat ralentit et limite les projets de construction dans la région. Ainsi, ce manque impacte considérablement son dynamisme. L'import d'agrégat a même été envisagé récemment alors que le territoire regorge de matière première. Cette carrière permettrait à des villes telles que Saint-André, Salazie ou Sainte-Suzanne de bénéficier de plus de concurrence et de limiter les distances d'approvisionnement qui engendrent des coûts supplémentaires pour la collectivité et l'environnement (émission de gaz à effet de serre notamment).

3/ Il est certainement possible de développer une carrière sans effet néfaste pour ses alentours : au vu des dernières critiques à l'encontre des récents projets de carrière dans l'Ouest de l'île, j'ai une certaine idée des points de contestation à l'égard de cette nouvelle carrière du Chemin Patelin. Je pense qu'il est judicieux de favoriser le développement d'un projet porteur d'emplois et que les effets négatifs potentiels peuvent être néants si les autorités compétentes veillent à ce que le projet respecte certaines conditions (carrière équipée des derniers équipements permettant de limiter tout type de nuisance).

4/ Une carrière gérée par une entreprise familiale et locale : j'insiste sur les origines de l'exploitant de cette carrière car je pense que ce projet est aussi une opportunité de soutenir la notion d' « entrepreneuriat local ». Je pense que cette carrière a d'autant plus de chance de réussir parce qu'elle est avant tout Réunionnaise et qu'elle détient tous les atouts pour travailler avec les entrepreneurs locaux (transporteurs, fournisseurs de matériels...) et former la main d'œuvre locale. Ce projet est l'occasion de renforcer les entreprises locales du BTP en perte de vitesse face aux injustices créées par la mondialisation (optimisation fiscale des multinationales du BTP leur permettant d'avoir un plus haut niveau d'investissement et d'affaiblir les entreprises locales puis de consolider les marchés, limitation des risques liés à un territoire du fait de leur présence mondiale, etc.).

Ces raisons ne sont qu'un bref extrait des multiples raisons pour lesquelles j'apporte un avis favorable à ce projet de carrière du Chemin Patelin.

Je suis convaincue que cette carrière constitue une opportunité pour dynamiser l'économie des régions Est et Nord de la Réunion et que les effets négatifs potentiels peuvent être limités voire néants si les autorités locales travaillent avec les exploitants de cette carrière afin de trouver les meilleures solutions pour le respect de l'environnement et des alentours de la carrière.

Cordialement,

Magali Mallin

Sujet: [INTERNET] avis favorable enquête public carrière patelin

De : Erick COLOGON <entreprisecologon.erick@wanadoo.fr>

Date : Thu, 22 Aug 2019 13:36:39 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Bonjour

En tant qu'artisan du BTP je donne un avis favorable au projet de la carrière patelin

je pense que tout les études nécessaires ont été mené en amont du projet concernant les impacts environnementales et puis de nos jours avec tous contrôles des services de l'état ont est plu censé faire n'importe quoi et comme ont veut heureusement d'ailleurs.

Et ça augmenteras aussi la concurrence et le prix du matériaux vont cesser d'augmenter , et puis comment va t'ont faire demain pour les constructions si on a plu de la matière première pour fabriqué tous les agrégats nécessaires, et tous les emploies qui seront créer directement et indirectement grasse à la carrière , il faut voir aussi les bon cotés des chose

Sujet: [INTERNET] Enquête publique carrière Prefabloc Agrégat au chemin Patelin

De : Roy DABEE <dabee.roy@wanadoo.fr>

Date : Thu, 22 Aug 2019 14:55:34 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Objet : Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale de la société Préfablocs Agrégats pour l'exploitation d'une carrière au chemin Patelin

A l'attention de Monsieur DI NATALE, commissaire-enquêteur

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations formulées sur le projet en objet.

-

1) Concernant les éléments du dossier technique publiés et accessible en ligne :

- Ø 1.1) Point de vigilance général concernant l'analyse des risques sur les riverains et l'environnement (inondation, dispersion des polluants, bruits, contamination des ressources en eaux ...) : les résultats de toutes les études d'impact réalisées via une simulation numériques (inondations, dispersion polluants dans les sols, la nappe et dans l'air) sont tributaires des hypothèses de simulation adoptées. Celles-ci doivent donc être documentées le plus précisément possible afin de pouvoir évaluer de leur robustesse et de la justesse des résultats produits, notamment sur les situations futures. Les documents joints au dossier sont insuffisamment détaillés concernant ces hypothèses.
- Ø 1.2) Concernant le risque d'inondation, l'étude ne semble pas tenir compte de l'existence de résurgences naturelles d'eau lors de fortes pluies sur les terrains d'implantation du site et sur les parcelles accolées.
- Ø 1.3) Concernant le risque d'inondation, le modèle projeté sur la situation en fin d'exploitation de la carrière ne semble pas tenir compte du développement et de l'aménagement des zones concernées par l'étude : il est certain que ces zones vont évoluer avec de nouvelles constructions de maisons, de routes... ce qui contribuera à augmenter l'imperméabilisation de la zone et le nombre de riverains et d'ouvrages à risque. L'étude ne semble pas tenir compte de ces évolutions sauf erreur de ma part.

- Ø 1.4) Concernant l'impact sonore du projet, l'étude parle d'un impact faible ce qui n'est pas cohérent avec l'augmentation sonore prédite par les modèles. Les solutions mises en œuvre par la porteur de projet pour la limitation de cet impact semblent insuffisantes.
- Ø 1.5) Alerte concernant les risques de vibrations liées à l'exploitation du site mais également au trafic supplémentaire induit : fissures dans les maisons proches du site et des voies de circulations empruntées. Le dossier de fournit pas d'indication à ce sujet qui doit être investi il me semble car ayant un impact sur la valeur patrimoniale des biens privés alentours ;
- Ø 1.6) Point de vigilance : le projet impacte directement 35 ha de surface agricole irriguée en zone agricole de qualité et bien structurée. Il incombe aux pouvoirs publics d'arbitrer sur la priorité entre les différentes thématiques et il semble cohérent que la protection des zones agricoles ayant vocation à assurer un besoin alimentaire essentiel et la préservation des ressources hydriques prévalent sur le projet de carrière,
- Ø 1.7) Point de vigilance concernant les voies de circulation empruntées par les camions : le projet n'apporte pas de garanties quant à la vérification du respect des routes pouvant être utilisées (RD47 vers l'ouest via Ravine-Creuse à priori),
- Ø 1.8) Au sujet du processus de d'imperméabilisation du fond des différentes zones excavées ainsi que du mode de remplissage de chaque alvéole creusée selon les différents phase : le dossier ne précisent pas les hypothèse adoptées pour la pluviométrie. Il est important de tenir compte, dans l'élaboration des scénarios d'exploitation et l'étude de leurs futurs impacts, des conditions climatiques particulières pouvant régnées en saison des pluies sur Saint-André. Les intensités de pluie de cette zone sont-elles compatibles avec les durées et processus envisagés. L'étude d'impact omet, il me semble, de préciser ces hypothèses.

Par conséquent, j'émet un avis défavorable quant au projet faisant l'objet de cette enquête publique avec les arguments développés ci-dessus.

2) Concernant la nature même de ce type de projet

De façon plus générale, il me semble important que les services de l'état et les collectivités publiques locales puissent prononcer leurs arbitrages et décisions sur ce type de projet en dehors de tout lobbying et dans l'idée de l'intérêt commun.

Ainsi, il apparait important de mettre en exergue le fait que les décisions ne doivent pas se faire sans questionnement de l'utilité réelle des projets pour la Réunion. Le besoin en

granulats alluvionnaires est-il réellement si important ? Les hypothèses des études prospectives justifiant ce besoin doivent être questionnées afin de s'assurer qu'elles ne répondent pas à des intérêts économiques privés restreints au détriment de l'intérêt collectif. N'existe-t'il pas d'autres alternatives (recyclage, matériaux différents, sobriété dans l'emploi de matériaux dans les processus de construction). Même si cela n'est pas l'objet de la présente enquête publique, la Nouvelle Route du Littoral est l'exemple même d'un projet mené en inadéquation totale avec les besoins de la population réunionnaise, sans tenir compte des challenges environnementaux et climatiques que nous devons collectivement relevés, sans aucune stratégie sur du moyen-long terme (en réponse à des intérêts économiques à court terme) et en réponse à des ambitions politiques démesurées et décorrélées de l'intérêt commun. Ce projet surdimensionné augmente ainsi les besoins en matériaux de façon inconsiderée. Mon propos est donc de vous convaincre de la pertinence de mener une réflexion aboutie en amont afin de sonder le bien fondé des projets de construction et d'infrastructures consommateurs de matériaux.

Encore une fois, il est du devoir des services de l'état de tenir compte de ces éléments afin de promouvoir un aménagement du territoire réfléchi et conscient des enjeux humains et environnementaux actuels et sans répondre à une justification monocritère basée sur le seul intérêt économique.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement,

Roy DABEE

Sujet: [INTERNET] Carrière de Patelin

De : LUCO AMABLE <lucoama@mailfence.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 18:42:46 +0200 (CEST)

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après l'étude du projet, en tant que riverain, je vous donne mon avis pour que cette carrière ne se fasse ni aujourd'hui, ni demain. Depuis 100 ans mes grands-parents, mes parents, moi-même et ma famille nous avons habité ce lieu. Mon enfant après moi, ainsi que sa descendance y habiteront aussi. Je suis attaché à cette terre, mon cordon ombilical y est enterré. Cette terre est sacrée.

Néanmoins sans être nombrilliste, en pensant à l'intérêt général des générations futures, **l'essentiel reste avant tout la santé, l'environnement et l'humain.** Mon argumentaire se base sur mon expérience personnelle de 50 années du lieu. Sans aucun parti politique, sans intérêt financier, étant simplement une personne qui demande à vivre, à respirer en gardant cette habitat intact pour nos descendants, je donnerai les aberrations du projet à l'encontre des différents éléments suivants, purement essentielle à la vie : **la TERRE, l'AIR, et l'EAU.**

Le projet prévoit de faire une carrière avec une zone de traitement de ces matériaux et un enfouissement de déchets inertes (Déblais du BTP, boue de centrale à béton, scories et cendres des usines ALBIOMA.)

1) La TERRE, cette élément nourricier, qui a nourrie pendant 300 ans les habitants de la Réunion est confrontée aujourd'hui au pillage des organes de son corps. La plaine du Champs Borne dont le Patelin fait partie, a toujours été le fleuron de l'agriculture à la Réunion depuis le XIX ème siècle avec la culture du café, girofle, blé, riz, manioc, tabac, vanille, ilang-ilang et maïs. Dans les années 70 avec l'aménagement du barrage de la Rivière du Mât, une irrigation par canaux a permis de développer la pratique des cultures maraîchères, du maïs, tabac, pastèques et agrumes. Les réunionnais courageux de l'époque qui avaient pris l'engagement de faire fructifier cette terre généreuse dans l'agriculture auprès de l'organisme foncier, ont aujourd'hui léguer à leurs descendants cette terre. Aujourd'hui cette terre est devenue objet de convoitise et livrée en pâture aux carriers pour peu d'argent. Effectivement c'est plus facile de faire ce type de travail, la facilité remplace le courage.

La carrière et l'enfouissement des déchets inertes à Patelin portent atteinte à cette terre nourricière qui sera éventrée sur plusieurs hectares et dépouiller de ces éléments minéraux primordiaux. Le microcosme Réunionnais est comparable au macrocosme de la planète terre, On puise au maximum sans réfléchir ce que la nature a de gratuit pour en faire de l'argent. Ainsi le saccage des ressources marines, miniers et terrestres sont des exemples quotidiens. Sur l'autel de l'argent, de l'économie, de l'emploi on va sacrifier notre environnement et par la suite nous -même. On sera dans l'obligation bientôt de bétonner depuis le Piton des neiges jusqu'au bords de mer, parce qu'il faut des projets, de l'emploi, du grain à moudre pour les bâtisseurs. Créer 10 emplois n'excuse pas l'empoisonnement de 3000 personnes à la ronde d'1 km. La bêtise et l'incompétence des acteurs de ce type développement depuis un certain nombre d'année, nous font comprendre qu'un jour nos enfants nous en voudront de leur avoir laisser une terre de 2 mètres d'épaisseur remplie de déchet inerte dessous.

Le projet nous assure qu'après avoir vider du ventre de la terre 9 millions de tonnes d'alluvions, le terrain sera remis en état pour continuer l'agriculture en superposant une couche en surface de 2m de terre, 16 m de déchet inerte en dessous et en fond 1m de terre.

Les vrais planteurs vous diront qu'on ne pourra plus rien faire sur ce sol modifié, même pas construire.

L'agriculteur sera confronté à l'embourbement des tracteurs, le ravinement du sol ainsi que son appauvrissement. Interface entre l'air et l'eau, abritant la majeure partie de la biosphère, faune et flore, le sol joue un rôle clé dans le cycle du carbone et des autres éléments chimiques essentiels à la vie et par la même, peut avoir des impacts non négligeables notamment sur les risques naturels après modification de l'écosystème et les changements climatiques.

2) L'AIR, cet élément indissociable à la vie est aussi menacé par ce projet. La canne a le mérite d'absorber plus que d'autres plantes le CO2, cette culture stabilise le sol et lutte contre l'érosion. Avec le projet, les cultures environnantes seront recouvertes de poussières avec un ralentissement du processus de photosynthèse donc un retard de développement de la culture. Les études menées en ce sens pour la faisabilité de cette carrière ont sous-estimées les impacts de la poussière, les gaz, le bruit et les vibrations sur l'environnement proche. Les modélisations, les simulations faites par les bureaux d'études se sont basées sur des périodes où les paramètres favorables au résultat attendu. Exemple : *le rapport APAVE n°10272459-001-1 sur le contrôle des retombées atmosphériques état initial 2018* est sur une période courte

d'un mois où les alizées ne sont pas encore présentes. La logique serait d'étudier sur une période d'un an car les habitants ne vivent pas seulement à cet endroit de mars à avril. La dispersion des poussières et particules fines seront à leur apogée de Mai à Octobre en hiver avec moins de pluies et beaucoup de vent. L'abattement des poussières par aspersion d'eau avec l'alizée sera très difficile. Les simulations ne prennent pas en compte des vitesses de vent importantes et soutenues. Les mesures compensatoires sont dérisoires et viennent bien après l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Réunion) signalant les risques d'inhalation ou ingestion des SPC (Sous produit de combustion)). A cela s'ajouteront les poussières de la circulation d'engins et de camions. L'utilisation de marteau piqueur sur l'extraction n'est pas prévue, mais connaissant le terrain il s'y mettront. Chaque riverain a chez lui quelques blocs basaltique non transportable.

3) L'EAU, l'indispensable à toute vie, sera obligatoirement pollué. Car on est dans une zone de résurgence des eaux souterraines. Après de fortes intempéries les coulées d'eau venant de sources disparates, peuvent ruisselées pendant des jours. En 1980, on a pu pêcher des bichiques et des anguilles dans les eaux près des ruelles au nom évocatrices comme la ruelle des Alevins ou ruelle des Vouves. Les études en hydrologie ont ignorées cette aspect. L'eau en remontant à la surface, se chargera en polluants contenus dans les déchets inertes. Un scénario catastrophe peut même arriver. En période de fortes pluies, les fossés prévus pour la ruissellement orienteront une partie de l'eau dans la rivière du Mât augmentant ainsi son débit. Les merlons ne pourront pas résister au coulée d'eau, les fossés seront débordés au deux sens du terme. Les résurgences sortiront à plusieurs endroits même dans les fouilles. Sollicité en plus de sa crue, la Rivière du Mât reprendra son lit majeur longeant toute la carrière avec le risque de pénétrer dans les terres par la partie de la carrière grignotant dans le lit, et là c'est tout un quartier qui sera dans la rivière avec tous les conséquences. Saint-André est une zone très arrosés et paradoxalement la plupart du temps l'eau est impropre à la consommation et les planteurs se plaignent du manque d'eau d'irrigation. L'utilisation de l'eau d'irrigation(plus de 100m3/jour) pour l'abattage des poussières est une ineptie. Les eaux souillées comparable à celui de la carrière de Paniandy , pourtant avec les mêmes technologies de recyclage des eaux, s'échapperont de la carrière vers la Rivière du Mât et iront polluer tout l'aval jusqu'à l'embouchure.

La balance bénéfice /risque penche plus pour les risques même avec, 10 emplois (créés ou déplacé?), des mesures compensatoires qui seront dérisoires vue la non connaissance du lieu de la part des concepteurs et des simulateurs, l'argument d'être une entreprise Réunionnaise, levier de développement économique de la Réunion.

Avec la prise de conscience des enjeux environnementaux, les différents traités, projets comme le grenelle de l'environnement, COP21 et autres, nous sommes tous appelés à prendre en compte la notion de protection de l'environnement. Des lois existent pour changer les habitudes, en exemple la Directive cadre 2008/98/CE transposé en Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 Chap III, Article 202, alinéa 5.

5° Privilégie l'utilisation, y compris par les maîtres d'ouvrage publics, des matériaux recyclés dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics, sous réserve de ne pas porter atteinte à la santé de l'homme et de l'environnement, afin d'instaurer des débouchés pérennes et d'économiser les ressources de matériaux non renouvelables.

Les porteurs de projet doivent travailler sur une matière première renouvelable et créer des emplois pérennes. Il y a un temps pour chaque chose. Le temps est venue pour un développement durable respectant totalement et sans condition la Terre, l'Air et l'Eau.

Bien cordialement.

Luco AMABLE

--

Envoyé via <https://mailfence.com>
Email privé et sécurisé

Sujet: [INTERNET] enquête publique

De : nicole grinfeder <nicolegrinfeder@hotmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 17:20:44 +0000

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

Madames, messieurs, quelle tristesse de voir les attaques répétées de toutes part contre l'intégrité du sol réunionnais. Une carrière ici, une carrière là, quel acharnement à dépecer notre île, à sacrifier la tranquillité des citoyens et surtout leur santé par les nuisances du bruit et les poussières pour enrichir quelques uns.

Oui, quelle tristesse, de voir le bien être de la population sacrifiée au seul bénéfice de quelques uns, je dirai même, quelle trahison!

Nicole Grinfeder, Saint- Pierre.

Sujet: [INTERNET] AVIS enquête publique carrière Patelin.

De : Julie D <julieGJ97440@hotmail.com>

Date : Thu, 22 Aug 2019 17:40:52 +0000

Pour : "enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr" <enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr>

M. Le commissaire enquêteur,

Ce jour, le 22 août, un élu de la mairie de Saint André nous a donné la date prévue du conseil municipal, le 26 septembre 2019. Cependant, l'avis du conseil municipal dans le cadre d'une enquête publique doit être transmis au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique. Si ce n'est pas le cas, cela ne risque-t-il pas de faire vice de procédure ?

De plus le conseil municipal peut être convoqué exceptionnellement en demandant au Préfet l'autorisation de réduire le délai de 30 jours. (code général des collectivités territoriales, selon article 2121-9)

Ensuite je vous demanderai de notifier l'incident survenu ce jour svp, c'est à dire la disparition des documents fournis par M. Camalon. Nous étions plusieurs témoins.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Julie Dolorosa.

Sujet: [INTERNET] NON CARRIERE CHEMIN PATELIN

De : Mickael Noucana <mickael.noucana@gmail.com>

Date : Wed, 7 Aug 2019 11:34:14 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Je ne souhaite pas que la carrière se mets en place au chemin Patelin car il y va y avoir beaucoup de nuisances, mais aussi pollution , catastrophe écologique, circulation bloquée et j'en passe.

Sujet: [INTERNET] Opposition carrière chemin patelin

De : gwenaëlle lebon <gw.lebon@gmail.com>

Date : Wed, 7 Aug 2019 11:46:31 +0400

Pour : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Je ne souhaite pas la mise en place de la carrière au chemin Patelin de St André car il y aura beaucoup de nuisances, de pollution. Ça sera une vraie catastrophe écologique sans compter la circulation bloquée, les routes abîmées par tous ces allers retours et j'en passe.

Gwenaëlle Lebon